

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 12 (1867)
Heft: 1

Artikel: L'Autriche et ses institutions militaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-331373>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à l'examen bienveillant de tous ceux qui, voulant sauvegarder l'indépendance de la Patrie, ne dédaignent pas d'examiner les opinions sincères d'où qu'elles partent.

Canton de Neuchâtel, novembre 1866.

L. J. E. P.



L'AUTRICHE ET SES INSTITUTIONS MILITAIRES.

Sous ce titre M. le colonel fédéral Favre, de Genève, a publié au mois de juin dernier un intéressant volume ⁽¹⁾ que nous désirons faire connaître avec quelque détail à nos lecteurs. « Un voyage, dit l'auteur dans sa préface, que j'ai fait en Autriche, il y a environ deux années, m'a fourni l'occasion d'étudier les institutions militaires de ce pays et l'organisation de son armée. Le ministre de la guerre, qui me reçut avec une grande bienveillance, m'accorda l'accès des beaux établissements militaires de Vienne et, en m'y ménageant le plus favorable accueil, me donna ainsi la possibilité de les voir avec fruit. Qu'il me soit permis d'en exprimer ici ma sincère reconnaissance.

« Un si vif intérêt s'attache, dans les circonstances actuelles, aux choses militaires de l'Autriche, que je me suis senti porté à publier les notes rapportées de mon voyage, après avoir cherché à les mettre au courant des changements survenus dans l'intervalle. J'espère qu'on voudra bien excuser les lacunes ou les inexactitudes qu'on pourrait trouver dans ce travail, en pensant combien il est difficile à un officier étranger de voir tout et de voir juste. L'armée autrichienne était alors dans un moment de complète transformation, et les données que je pouvais obtenir provenaient de renseignements pris dans les établissements militaires, dans les casernes, et de causeries avec quelques officiers; car le seul document officiel qu'il fût possible de se procurer était le Statut de l'armée de 1857, déjà aux trois quarts tombé en désuétude. Quelques jours seulement avant de mettre sous presse, j'ai eu entre les mains l'excellent ouvrage ⁽²⁾ publié récemment par un officier distingué de l'état-major autrichien, M. le capitaine Petrossi. J'ai pu, ce livre en main, contrôler bien des faits et vérifier bien des chiffres.

⁽¹⁾ *L'Autriche et ses institutions militaires* par Edmond Favre, colonel fédéral, officier de l'ordre de la couronne de Prusse. — Paris, Dumaine, et Amyot; Leipzig, Jung-Treuttel. 1 vol. grand in-8° de 272 pages.

⁽²⁾ PETROSSI. — *Das Heerwesen des oesterreichischen Kaiserstaates*. — Wien, Braumüller.

« L'accueil amical que les officiers de notre état-major fédéral ont bien voulu faire à la brochure relative à l'armée prussienne que je leur ai adressée en 1862, et qui leur était spécialement destinée, m'a beaucoup encouragé à publier le présent travail, et si les circonstances du moment m'engagent à recourir à une publicité plus étendue, je prie néanmoins mes chers Camarades de l'armée suisse de croire que c'est encore à eux que je pense en première ligne ; car faire quelque chose qui puisse leur être utile ou agréable sera toujours un de mes plus vifs désirs. »

Assurément M. le colonel Favre ne s'est pas trompé en pensant que son livre pourrait être agréable et surtout utile à ses camarades. Au moment où il parut, la guerre allait éclater, et de tous côtés on est allé puiser dans cette publication et dans celle qui l'avait précédée de précieux renseignements sur les deux principaux belligérants, l'Autriche et la Prusse. Aujourd'hui, après les grands événements de l'été dernier, le livre sur l'Autriche reste plein d'attraits et il emprunte même à ces événements des titres sérieux à l'estime du public, car si le riant tableau d'ensemble a tout-à-coup reçu les terribles ombres de Sadowa, en plusieurs points particuliers les prévisions de l'auteur se sont complètement réalisées.

L'ouvrage est divisé en deux parties principales.

La première comprend un aperçu général de la situation politique et militaire de l'empire avec une esquisse spéciale des divers Commandements généraux. La seconde partie renferme une analyse de l'organisation de l'armée elle-même, de ses différents corps et des services accessoires. Dans l'une et dans l'autre partie se trouvent ainsi réunis tous les éléments classiques d'un bon mémoire militaire ; ils y sont présentés avec clarté, groupés avec ordre et harmonie. Les indications utiles s'y pressent à chaque page, bien coordonnées, habilement amenées, avec un bonheur de narration qui montre sous un jour tout nouveau ces pénibles sciences appelées statistique, géographie, topographie. Nous les voyons ici se dépouiller de leurs airs rébarbatifs, n'être plus exclusivement hérissées de chiffres redoutables et de définitions empesées, mais prendre au contraire une gracieuse tournure de muses qui entraîne le lecteur vers les domaines de la poésie, sans lui faire délaisser ceux de la science. Les ouvrages ordinaires de ce genre sont bons à consulter ; celui-ci se lit, et quand on en a lu quelques pages on veut aller jusqu'au bout.

Ce rare don de charmer et d'instruire tout à la fois, qui distingue à un si haut degré la plume de M. le colonel Favre, a marqué de son meilleur cachet plusieurs chapitres importants du livre.

La description de la Vénétie, entr'autres, nette, complète et agréable

en même temps, la description des forteresses, des communications avec le reste de l'empire, et les considérations stratégiques qui l'accompagnent avaient un intérêt palpitant au moment où allaient s'y dérouler les opérations qui aboutirent à la délivrance finale de cette belle portion de l'Italie. Plusieurs journaux ont été heureux alors de mettre tout ce chapitre sous les yeux de leurs lecteurs. Le charmant croquis que l'auteur fait aussi de la personne de l'archiduc Albert montre qu'il sait juger les hommes, et qu'il avait apprécié à leur juste mérite le caractère et les talents du vainqueur de Custozza. Si tout ce qui se rapporte à la Vénétie peut être maintenant considéré comme un simple mais élégant ameublement d'archives, les chapitres qui traitent des autres parties de l'empire pourraient encore avoir, un jour ou l'autre, des droits plus vivants à l'attention des militaires. La description du Tyrol, de l'archiduché d'Autriche, de la Bohême, de la Hongrie serait consultée en tout temps avec fruit; celle des frontières de la Bohême et de la Silésie a presque prédit les opérations qui s'y sont effectuées cet été, et la prédiction se serait mieux accentuée encore si chacun des belligérants avait agi d'après de meilleurs principes. Le tableau sûr et pittoresque de la ville de Vienne et de ses environs, les observations présentées à cette occasion sur la défense des Etats par les grands pivots stratégiques, la discussion de l'importance de Vienne laissée encore sans fortifications et de celle du camp retranché de Linz, ainsi que de la ville d'Enns, seront toujours à méditer par les militaires qui s'intéressent aux questions stratégiques. Nous aurions voulu pouvoir en détacher quelques fragments; mais tout se lie si bien qu'il faudrait citer le volume entier; et comme il est déjà entre les mains d'un grand nombre de nos lecteurs, grâce à la courtoisie de l'auteur, nous nous bornons à exprimer le vif plaisir que nous a causé la lecture de ces pages d'une valeur réelle.

La portion du livre ayant trait à l'organisation de l'armée souffre aujourd'hui des vicissitudes qu'a subies l'empire lui-même. Elle ne peut plus s'appliquer exactement à l'armée actuelle, qui, par suite des événements de l'été dernier et de la perte du contingent lombard-vénétien, va subir de nouvelles modifications. Toutefois l'organisation fondamentale présentée par M. le colonel Favre ne pourra pas être radicalement changée. Quoiqu'il en soit, si l'auteur profitait de la connaissance approfondie qu'il possède des institutions militaires de l'Autriche pour se tenir au courant des changements survenus récemment ou à survenir, et qu'il voulût bien en nantir le public militaire, il augmenterait encore la reconnaissance qu'on lui doit et que chacun lui voue.

Nous ne terminerons pas sans nous féliciter de voir notre état-

major fédéral s'honorer par de tels travaux, ni sans féliciter M. le colonel Favre des légitimes succès de son livre et des hautes marques de distinction qu'ils lui ont values. (1)

RASSEMBLEMENT DE TROUPES BERNOIS EN 1866.

Dispositions générales concernant la conduite des officiers et de la troupe pendant les manœuvres de guerre de septembre 1866.

Les manœuvres de guerre doivent donner une idée aussi exacte que possible de la réalité et fournir aux chefs l'occasion de se familiariser avec l'emploi de leurs troupes vis-à-vis de l'ennemi.

Les règles suivantes seront strictement suivies, aussi bien par la division que par le détachement représentant l'ennemi :

a) Une position occupée doit être respectée par la partie adverse, c'est-à-dire que celle-ci se conformera aux règles de la tactique pour attaquer cette position.

b) Il sera tenu compte de la portée des armes.

Des deux côtés les distances minimum sont fixées à :

Pour l'artillerie	300 pas.
» la cavalerie	50 »
» l'infanterie	100 »
» les charges à la bayonnette .	50 »

c) L'infanterie et la cavalerie, à distance du feu à mitraille, ne seront pas déployées. En plaine l'artillerie ne sera parquée qu'avec une protection suffisante.

d) Dans la règle, la partie qui, sous le rapport tactique, a le désavantage, devra céder dans les manœuvres, parce que d'autres conditions possibles, comme égalisation par suite d'une supériorité morale, etc., ne peuvent être prises en considération.

e) Celui qui attaque doit offrir à la partie attaquée une occasion tactiquement justifiée de céder. Il prendra à cet effet ses dispositions de combat de façon à mettre le corps ennemi dans une position telle, que d'après les principes de la tactique celui-ci doive en tout ou en partie se retirer ; par exemple, un point faible sera attaqué avec des forces supérieures, etc.

(1) M. le colonel Favre a récemment reçu du roi de Suède la croix de commandeur de l'ordre de Vasa. — A cette occasion nous signalerons, pour le rectifier, un obligeant quiproquo de quelques journaux suisses faisant tomber cette faveur sur M. le lieutenant-colonel Lecomte.